

**HOPITAUX SUD**  
**SERVICE D'IMAGERIE MEDICALE**  
Professeur Pierre CHAMPSAUR

## **Vous devez passer un examen d'arthro-scanner**

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cet examen ne donne pas toutes les réponses.

En cas de désaccord, de suspicion d'incompatibilité, de contre-indication à la réalisation de cet examen, ce dernier peut être annulé.

### **De quoi s'agit-il ?**

Cet examen consiste à injecter à l'aide d'une aiguille un liquide iodé à l'intérieur d'une cavité articulaire sous contrôle radioscopique.

Cette technique utilise donc des rayons X.

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. Toutefois, des précautions concernant les femmes enceintes doivent être prises systématiquement. C'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

### **Le déroulement de l'examen**

L'examen se fait en position allongée sur une table de radio permettant de réaliser l'arthrographie. La peau est d'abord désinfectée. La piqûre est un moment un peu désagréable de l'examen. L'injection du liquide iodé dans l'articulation ne provoque tout au plus que des douleurs modérées et très passagères.

L'arthrographie est complétée ensuite par un scanner de l'articulation. Ceci ne nécessitera pas de deuxième piqûre.

### **Quelles complications pourraient survenir pendant l'examen ?**

Il est rarissime qu'un liquide iodé injecté dans une articulation déclenche des réactions allergiques. De plus, celles-ci sont le plus souvent sans conséquence.

### **Quelles complications pourraient survenir après l'examen ?**

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Comme pour toute ponction, il existe un très faible risque d'infection. Nous prenons, bien entendu, toutes les précautions nécessaires pour l'éviter. Des douleurs, un gonflement de l'articulation, de la fièvre dans les jours suivant l'examen doivent vous alerter. Il faut alors nous appeler sans délai, car il peut être urgent de vous donner un traitement.

La mise en place d'une aiguille peut entraîner, dans des cas exceptionnels, une plaie veineuse voire artérielle. La plupart du temps, un simple hématome peut être la traduction de cet accident mineur.

**Il est impératif de signaler toute prise de médicament connue pour fluidifier le sang :**

=>Les anticoagulants à type d'anti-vitamine K (Sintrom, Previscan....)

=>L'utilisation d'héparine (par injection sous cutanée)

=>Le traitement médicamenteux antiplaquettaire : il peut s'agir soit de dérivés de l'aspirine

(Aspégic, Kardégic...) de produits de type Plavix, Ticlid...

## **Résultats**

Le compte-rendu écrit sera disponible dans les meilleurs délais.

### **Apportez le jour de l'examen :**

- 1) la demande de votre médecin (ordonnance, lettre....)
- 2) tous vos résultats d'analyses de sang (si prescrite)
- 3) le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM ...)
- 4) la liste écrite des médicaments que vous prenez.
- 5) Votre carte vitale, mutuelle et une pièce d'identité

### **Avant de vous rendre à l'examen :**

Il est recommandé de bien se laver la peau, à l'endroit de l'articulation, avec un savon liquide désinfectant par exemple. Il ne faut pas raser la peau.

### **Pour l'examen :**

Le jour de l'examen, vous pouvez manger normalement.

Pour être plus à l'aise, il est vivement conseillé d'aller aux toilettes avant la ponction.

A votre arrivée dans le service un consentement (reprenant les risques liés à l'injection) vous sera remis, vous devrez le lire et le signer pour être ensuite archiver dans votre dossier.

### **Après l'examen :**

Limitez les mouvements de votre articulation durant les 24 heures suivantes pour éviter la survenue de douleurs ou d'un épanchement (gonflement).

Interrompez le sport et la kinésithérapie pendant 48 heures.

*Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.*

*Vous êtes bien entendu libre d'accepter ou de refuser, après ces informations, la réalisation de l'examen proposé par votre médecin.*